



**Le projet territorial
de santé mentale du Rhône**



COMMUNIQUE DE PRESSE

Signature du Contrat Territorial de Santé Mentale du Rhône : l'engagement pour la transformation des organisations et des pratiques en santé mentale

Lieu :
Délégation
départementale
du Rhône ARS
Auv. Rhône-
Alpes, Mercredi
2 mars 2022

- **La signature du Contrat Territorial de Santé Mentale du Rhône : l'engagement pour une mise en œuvre réussie des 21 fiches action du Projet Territorial de Santé Mentale**

Le mercredi 2 mars 2022, le Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM) du Rhône a franchi une nouvelle étape dans son déploiement : la signature du Contrat Territorial de Santé Mentale (CTSM). Ce document a été signé entre le directeur départemental du Rhône et de la Métropole de Lyon de l'Agence régionale de santé, M. Philippe GUETAT, et le président de la Commission Spécialisée en Santé Mentale (CSSM) du Conseil Territorial de Santé (CTS) du Rhône, M. Olivier PAUL, pour formaliser leur volonté de déployer tous leurs efforts en vue de concrétiser la mise en œuvre du PTSM. Cette contractualisation témoigne d'une vision partagée et de l'engagement conjoint des acteurs du territoire et de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes dans la réussite des objectifs stratégiques du PTSM et l'atteinte des ambitions déclinées au sein des 21 fiches action.

CTSM du Rhône : un engagement pour la réussite de la mise en œuvre des 21 fiches action du PTSM.

- **Depuis 2018, une démarche continue de mobilisation et de co-construction en vue de transformer les réponses en santé mentale**

Dans le cadre de la Loi de modernisation de notre système de santé de 2016, la démarche d'élaboration du PTSM du Rhône a démarré en 2018 et a réuni autour d'ambitions partagées et d'une dynamique collaborative la majorité des acteurs de santé mentale du territoire : acteurs du soin, de l'accompagnement social et médico-social, de la promotion de la santé, collectivités territoriales, familles et aidants et bien sûr les personnes directement concernées par un problème de santé mentale, dont la participation pleine et entière a constitué un levier reconnu pour oser innover. Ont été retenues les évolutions les plus porteuses d'espoir et de résultats pour tous, personnes, aidants, professionnels et institutions. Le PTSM du Rhône devrait permettre une amélioration conséquente de la qualité de vie des personnes qui vivent avec un problème de santé mentale.

21 fiches action au service de la transformation des réponses en santé mentale sur le territoire.

Adopté en décembre 2020 par les acteurs et arrêté en mars 2021 par l'ARS, le PTSM du Rhône énonce une ambition forte, celle de réellement transformer en profondeur le système de réponse en psychiatrie et en santé mentale, grâce au **partage des meilleures pratiques** (par des formations par exemple), à la **diffusion du paradigme du rétablissement**, à **l'accent mis sur la prévention et la précocité des interventions** (par l'intervention d'équipes mobiles notamment), au **renforcement des structures ambulatoires hospitalières** (mise en œuvre de plateforme téléphonique pour évaluer rapidement les situations et faciliter les orientations), à **une collaboration des professionnels de santé de la ville** (premier recours) **et des spécialistes** (hospitaliers public et privé).

- **La collaboration entre l'ARS et les acteurs du territoire au cœur des avancées du PTSM**

Compte tenu de son caractère transversal (sanitaire, médico-social, social ; médecine de ville et établissements publics et privés...) la construction du PTSM s'est faite avec la participation et le soutien continu de l'Agence régionale de santé, des collectivités territoriales de la Métropole de Lyon et du Département du Rhône, et des services de l'Etat, illustrant une manière plus collaborative de décliner les politiques de santé mentale au sein des territoires. L'ARS et les membres de la gouvernance

du PTSM se félicitent de cette collaboration, vecteur de confiance, qui va pouvoir se poursuivre grâce à la signature du Contrat territorial de santé mentale. Les financements apportés par l'Agence régionale de santé ont permis notamment le recrutement **d'une coordinatrice**, en charge d'animer la **mise en œuvre du projet** dans le cadre de la gouvernance définie collégialement par les acteurs. Il s'agit d'un soutien essentiel au maintien de la dynamique collective au fondement du PTSM.

- **Regards croisés sur la signature du Contrat Territorial de Santé Mentale par Mme Mathilde CANET, personne concernée et co-présidente du Comité de pilotage, M. Philippe GUETAT, directeur départemental du Rhône et de la Métropole de Lyon de l'ARS et M. Olivier PAUL, président de l'Assemblée générale du PTSM**
- **Au regard de la construction du PTSM du Rhône depuis 2018, que représente pour vous l'étape du Contrat Territorial de Santé Mentale ?**



Mathilde CANET - Personne concernée et co-présidente du Comité de pilotage du PTSM du Rhône

La signature du CTSM est la concrétisation de l'implication partenariale entre les régulateurs et financeurs et les acteurs de terrain (institutions et personnes concernées directement, vivant avec des troubles psychiques).



Philippe GUETAT – Directeur départemental du Rhône et de la Métropole de Lyon de l'Agence régionale de santé

Ce contrat illustre l'engagement de la direction générale de l'ARS et du président de la Commission spécialisée en santé mentale à coordonner leurs efforts pour contribuer à la réalisation des actions stratégiques identifiées et partagées, au service de la psychiatrie et la santé mentale dans le territoire du Rhône et de la Métropole de Lyon, à les faire vivre dans la durée et à les faire évoluer au regard des enjeux et besoins des personnes concernées.



Olivier PAUL – Président de la Commission Spécialisée Santé Mentale et de l'Assemblée Générale du Projet Territorial de Santé Mentale du Rhône

Fondé sur une vision partagée, un diagnostic et une feuille de route, le Contrat Territorial de Santé Mentale du Rhône développe et précise le cadre de la collaboration et de la confiance entre l'ARS et les acteurs du territoire engagés dans le PTSM. Ce cadre et ses développements futurs, confortent et conforteront la dynamique et l'engagement des acteurs du territoire de manière à ce que les 21 actions se déploient et que les résultats attendus soient au rendez-vous.

- **Qu'attendez-vous de la mise en œuvre du PTSM du Rhône ?**

Mathilde CANET - *Une étape de plus vers l'amélioration concrète tant espérée, par les personnes vivant ou ayant vécu avec des difficultés psychiques, de la santé mentale et de la psychiatrie en particulier.*

Philippe GUETAT - *Le projet territorial de santé mentale a pour objectif d'améliorer concrètement la réponse aux besoins et aux attentes des personnes vivant avec des troubles psychiques, en leur permettant d'accéder à des parcours de santé psychique et somatique de qualité et sans rupture. Il revêt également un objectif de promotion de la santé mentale et d'améliorer la prévention.*

Olivier PAUL – *La vision, la gouvernance et le pilotage que nous avons co-construit tous ensemble, visent trois niveaux de résultats :*

- 1. Prévenir ou minorer très substantiellement les troubles psychiques pour la population, les personnes concernées par des troubles, leurs aidants.*
- 2. Installer la place et la parole des personnes concernées, et leur rétablissement, au centre du projet et au cœur des institutions du territoire et des pratiques de chaque acteur.*
- 3. Pour y parvenir, conduire une transformation opérationnelle globale et systémique des parcours et dispositifs.*

➤ **Quels sont selon vous les leviers de réussite de cette mise en œuvre ?**

Mathilde CANET - *L'implication de nouvelles personnes concernées, vivant ou ayant vécu avec des troubles psychiques, afin de renforcer et dynamiser notre présence effective au sein des instances et lieux de décision de santé mentale et de psychiatrie. Notamment, par de la formation et de l'entraide, grâce à l'Inter-collectif du PTSM 69.*

Philippe GUETAT - *Le principal levier est l'association de tous les acteurs intervenant dans le champ de la santé mentale, ce qui permet une approche coordonnée et transversale et dans le respect des responsabilités de chacun et en toute confiance.*

Olivier PAUL – *Effectivement l'association et l'engagement coordonné de tous les acteurs est en quelque sorte le moteur principal de cette transformation opérationnelle et collective. L'énergie de ce moteur est constituée par la pertinence des 21 actions que le projet propose. Au fur et à mesure que ces actions se déploient, cette pertinence apparaît de plus en plus clairement, nourrissant ainsi la dynamique du projet. Je rajouterais que de plus en plus nombreux sont ceux qui considèrent que, dans un contexte de crise systémique de la santé mentale et de ses acteurs, non seulement ces transformations apparaissent aujourd'hui comme nécessaires, réalistes et atteignables mais qu'elles constituent sans nul doute une partie indispensable de la réponse à la crise actuelle.*

Retour en images de la signature du Contrat Territorial de Santé Mentale, le 2 mars 2022 dans les locaux de la Délégation départementale Rhône-Métropole de Lyon de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes



Signature du Contrat Territorial de Santé Mentale par M. Philippe GUETAT (au milieu) et M. Olivier PAUL (à gauche)



Echanges entre Mme Mathilde CANET (à gauche), M. Olivier PAUL et M. Philippe GUETAT sur l'étape du CTSM

Le contenu du Projet Territorial de Santé Mentale du Rhône :

21 fiches action répondant à six ambitions composent le PTSM du Rhône. Elles déclinent le projet de manière pragmatique et opérationnelle, en actionnant des leviers stratégiques d'évolution des pratiques et des organisations en vue de contribuer à la transformation systémique des réponses.

La signature du CTSM conforte le déploiement de ces fiches action et donne un nouvel élan à la mise en œuvre du PTSM du Rhône.

Fiches action transversales et prioritaires	Systématiser la présence des personnes concernées dans les instances et lieux de décision en santé mentale
	Développer les pratiques orientées rétablissement et les pratiques collaboratives dans les soins et les accompagnements
	Développer la pair-aidance professionnelle dès l'entrée dans la maladie psychique
Fiches action sur les parcours et l'inclusion	Systématiser l'aide aux aidants de manière précoce jusqu'au stade de la psychoéducation
	Implémenter la réhabilitation psychosociale en proximité sur les territoires
	Mettre en place la prise en charge précoce des premiers épisodes psychotiques
	Développer les parcours coordonnés de façon transversale
	Développer le case management sur les territoires
	Développer et diversifier la palette de solutions du logement (du logement collectif au logement autonome) et d'accompagnement au logement
Fiches action sur les soins	Maintenir au travail les personnes en emploi lors de l'entrée dans la maladie et favoriser l'accès des personnes concernées à l'emploi en milieu ordinaire ou à la formation, rapidement et sans barrières à l'accès
	Définir un cadre commun d'organisation, de pilotage et d'évaluation des centres médico-psychologiques (psychiatrie adulte et infanto-juvénile)
	Développer les dispositifs de collaboration et de suivi partenarial psychiatrie / médecine générale et structurer le premier recours en santé mentale autour des soins primaires (CPTS)
	Développer des soins ambulatoires de crise dans le cadre de pratiques orientées rétablissement
	Définir les circuits d'alerte et de traitement des alertes sur le territoire
	Développer une plateforme d'orientation à destination des personnes concernées et des aidants
Fiches action sur la prévention et la promotion de la santé mentale	Mettre en place une équipe mobile de pédopsychiatrie en direction des établissements socio éducatifs de l'aide sociale à l'enfance
	Développer les programmes de renforcement des compétences psychosociales en milieu scolaire
	Développer les interventions de déstigmatisation auprès des enfants et des jeunes en intervenant avec des personnes concernées
	Déployer la formation aux Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM)
	Périnatalité psychique

Céline DESCAMPS

Cheffe de projet du PTSM 69

06.67.72.84.30

celine.descamps@arhm.fr

Amélie ROUX-RUBIO

Attachée de presse

ARS Auvergne-Rhône-Alpes

ars-ara-presse@ars.sante.fr

Barbara MACHON

Coordinatrice du PTSM 69

07.61.41.57.45

barbara.machon@arhm.fr



**Le projet territorial
de santé mentale du Rhône**

